



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

*La Division des Cabinets*

*Paris, le* 10 FEV. 2016

Monsieur Frédéric LETELLIER

22 Place d'Orléans  
Hall 26 - Boite aux lettres  
75013 PARIS

Nos réf. : DRP / D-16-002950  
Affaire suivie par : FOUCHER, Geneviève

Monsieur,

Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a bien reçu votre correspondance.

Au regard de la loi de bioéthique en vigueur en France, vous faites part de vos observations sur les femmes qui sont dans l'obligation d'obtenir l'accord de leur mari pour pouvoir faire un don d'ovocytes.

Madame la Ministre a pris connaissance de votre courrier avec intérêt. Elle me charge de saisir la directrice générale de l'agence de la biomédecine – 1, avenue du Stade de France – 93285 Saint-Denis La Plaine Cedex, dont les services ont plus particulièrement les compétences pour examiner votre requête.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

P/ Le Chef de la Division des Cabinets

Etienne FISCHER

